

Nous vous remercions d'avoir réservé un voyage auprès d'e-domizil ou sur le site Internet de l'un de nos partenaires. Nous nous réjouissons de votre confiance et vous prions de lire attentivement les conditions suivantes.

## Table de matières

<b>A. Conditions générales du contrat et de l'organisation de prestations de maisons et appartements</b> .....	<b>1</b>
<b>B. Conditions générales du contrat et de l'organisation de prestations de chambres (Bed and Breakfast)</b> .....	<b>2</b>

---

## A. Conditions générales du contrat et de l'organisation de prestations de maisons et appartements

### 1. Champ d'application

e-domizil SA (ci-après désignée par «e-domizil») agit exclusivement en qualité d'intermédiaire entre vous-même et le prestataire de service concerné. Le déroulement du voyage réservé n'est pas compris dans les obligations contractuelles d'e-domizil. En cas de réservation, le contrat de voyage est conclu uniquement entre vous-même et le prestataire de service concerné. Les conditions générales applicables sont celles de ce dernier. Vous devrez les accepter avant toute réservation. Si celles-ci sont rédigées dans une langue que vous ne comprenez pas, nous vous recommandons vivement de renoncer à cette réservation.

### 2. Conditions de réservation

Par votre réservation, vous soumettez à e-domizil une offre ferme de contrat d'agence et acceptez les présentes conditions générales. Dès lors, les conditions du prestataire de service concerné s'appliquent pour ce qui est de l'annulation de la réservation. Le contrat d'agence vous sera confirmé par e-mail dès sa réception. Le contrat entre vous-même et le prestataire de service est conclu par l'envoi de la confirmation de réservation.

e-domizil peut encaisser le montant convenu au nom et pour le compte du prestataire de service. Contrairement aux conditions de paiement stipulées dans le contrat du prestataire de services, les paiements doivent être versés, sans la déduction de charges et de frais, sur le compte bancaire communiqué par e-domizil.

Avec la conclusion d'un contrat, un acompte approprié peut être exigé. L'acompte est calculé selon le montant total du voyage. Suite à votre réservation, vous allez être informé de la date d'échéance pour l'acquittement du solde. Dans le cas d'une réservation à court terme ou selon le moyen de paiement choisi, le montant total doit être payé immédiatement. En cas de paiement tardif ou incomplet, le voyage réservé peut être annulé à vos frais.

e-domizil peut refuser une réservation sans indiquer de motif ou rejeter une réservation acceptée sans indiquer de motif.

### 3. Annulation ou modification par le voyageur

En cas d'annulation ou de modification du voyage (p. ex. nom, nombre de personnes, dates) les frais et les délais d'annulation du prestataire de service concerné s'appliquent. e-domizil est autorisée à vous facturer l'ensemble des frais encourus par e-domizil en cas d'annulation de votre part en sus des frais de traitement de CHF 60.-.

Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation de voyage au moment de votre réservation. Celle-ci couvre généralement les frais d'annulation jusqu'au départ, en cas d'annulation pour cause de maladie, d'accident, de décès du locataire, d'un compagnon de voyage ou de membres de la famille proche.

### 4. Responsabilité

e-domizil décline en principe toute responsabilité quant aux prestations fournies par le prestataire de service. e-domizil engage sa responsabilité à votre égard uniquement concernant l'organisation en bonne et due forme de la prestation de service réservée. e-domizil décline toute autre responsabilité, à l'exception de sa responsabilité légale. e-domizil se fonde sur les informations relatives au voyage qui ont été mises à sa disposition par les divers prestataires de service. e-domizil n'a aucun moyen de contrôler l'exactitude de ces prestations, c'est pourquoi elle ne fournit aucune garantie à ce sujet, ni en ce qui concerne leur caractère complet ou actuel.

### 5. Tribunal compétent et droit applicable

Le contrat entre vous-même et e-domizil est régi par le droit suisse. Le tribunal de Zurich (canton de Zurich en Suisse) est seul compétent pour connaître de tout litige survenant entre vous-même et e-domizil.

## B. Conditions générales du contrat et de l'organisation de prestations de chambres (Bed and Breakfast)

### 1. Domaine d'application

e-domizil SA (ci-après désignée par «e-domizil») agit exclusivement en qualité d'intermédiaire entre vous-même et le prestataire de service concerné. Le déroulement du voyage réservé n'est pas compris dans les obligations contractuelles d'e-domizil. En cas de réservation, le contrat de voyage est conclu uniquement entre vous-même et le prestataire de service concerné.

### 2. Conditions de réservation

Par votre réservation, vous soumettez à e-domizil une offre ferme de contrat d'agence et acceptez les présentes conditions. Dès lors, les conditions du prestataire de service concerné s'appliquent pour ce qui est de l'annulation de la réservation. Le contrat d'agence vous sera confirmé par e-mail dès sa réception. Le contrat entre vous-même et le prestataire de service est conclu par l'envoi de la confirmation de réservation. e-domizil peut refuser une réservation sans indiquer de motif ou rejeter une réservation acceptée sans indiquer de motif.

### 3. Paiement

En qualité d'intermédiaire, e-domizil se réserve le droit de prélever des frais de service d'un minimum de CHF 7.50 pour son rôle dans le processus de réservation. Ces frais de service sont clairement indiqués avant la finalisation de la réservation. À l'exception du cas où la réservation se voit refusée par le prestataire de service, ces frais de service prélevés par e-domizil ne sont pas remboursables. En cas de non-paiement de ces frais de services, la réservation ne peut pas être valablement confirmée.

Le paiement du montant lié à la location de l'hébergement a directement lieu chez le prestataire de service concerné. Vous serez directement informés par le prestataire de service au sujet des moyens de paiement autorisés ainsi que des délais de paiement qui y sont liés .

### 4. Annulation de voyage

En cas d'annulation ou de modification du voyage (p. ex. nom, nombre de personnes, dates) les frais et les délais d'annulation du prestataire de service concerné s'appliquent. Si vous n'avez pas la possibilité de prendre part au voyage réservé, vous êtes tenu(e)s d'en informer immédiatement e-domizil ainsi que le

prestataire de service concerné. Les frais d'annulation ci-dessous sont en vigueur dans la relation qui vous lie au prestataire de service. Ce frais s'appliquent à l'ensemble de la prestation:

- Jusqu'à 30 jours avant le début du voyage: 30% du prix du voyage
- 29 à 8 jour avant le début du voyage: 50% du prix du voyage
- De 7 jusqu'à 1 jour avant le début du voyage: 80% du prix du voyage
- Le jour du début du voyage: 100% du prix du voyage

La déclaration de résiliation prend effet le jour où elle est reçue par le prestataire. Si la prestation est différée, le montant total facturé reste dû. L'annulation se réalise directement entre vous et le prestataire de service correspondant.

En cas d'annulation, les frais de service versés à e-domizil ne sont pas remboursés.

Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation de voyage au moment de votre réservation. Celle-ci couvre généralement les frais d'annulation jusqu'au départ, en cas d'annulation pour cause de maladie, d'accident, de décès du locataire, d'un compagnon de voyage ou de membres de la famille proche.

### 5. Responsabilité

e-domizil décline en principe toute responsabilité quant aux prestations fournies par le prestataire de service. e-domizil engage sa responsabilité à votre égard uniquement concernant l'organisation en bonne et due forme de la prestation de service réservée. e-domizil décline toute autre responsabilité, à l'exception de sa responsabilité légale. e-domizil se fonde sur les informations relatives au voyage qui ont été mises à sa disposition par les divers prestataires de service. e-domizil n'a aucun moyen de contrôler l'exactitude de ces prestations, c'est pourquoi elle ne fournit aucune garantie à ce sujet, ni en ce qui concerne leur caractère complet ou actuel.

### 6. Tribunal compétent et droit applicable

Le contrat entre vous-même et e-domizil est régi par le droit suisse. Le tribunal de Zurich (canton de Zurich en Suisse) est seul compétent pour connaître de tout litige survenant entre vous-même et e-domizil.

Date d'édition: novembre 2020

e-domizil AG  
Binzstrasse 38  
CH-8045 Zürich